



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 6 novembre 2019

Étaient présents :

Laurence BACLE – Marie-Thérèse BOBBIO (à partir du point 19-094) - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE – Philippe GASCOUIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Paul STOUDEUR - Michel VERENNEMAN -

Étaient absents, excusés et représentés

Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Pierre-Marie MICHEL
Hervé PLANCHENAUT	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Gilles HOCQUET	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT

Étaient absents, excusés

Régis BIZEAU - Olivier GOUSSEAU - Annick LEHMAN - Hervé LEMOINE

Secrétaire de séance : Guy PELISSIER

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 19-091 au point 19-093

Présents : 37 Pouvoirs : 6 Votants : 43

Du point 19-094 au point 19 - 100

Présents : 38 Pouvoirs : 6 Votants : 44

Le Conseil Communautaire,

19-091 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 25 septembre 2019.

19-092 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Botssy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
011	6156	Maintenance	15 500,00€	
011	6712	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 15 500,00€	
011	611	Contrats de prestations et de service	1 000,00€	
042	7811	Reprise sur amortissement		1000,00 €
002	002	Résultat reporté de fonctionnement	55 289,93€	
67	6712	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 55 289,93€	
			1000,00 €	1000,00 €
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
040	28184	Mobilier	200,00€	
040	28041412	Bâtiments et Installations	800,00€	
041	2031	Frais d'études	11 244,00€	
10	10222	FCTVA		1 000,00€
041	21788	Autres immobilisations corporelles		4 884,00€
041	2181	Installations générales, agencements et aménag.		6 360,00€
001	001	Résultat report d'investissement		57 813,52€
024	024	Produits de cession		- 57 813,52€
			12 244,00€	12 244,00€

19-093

DECIDE à la majorité (4 abstentions : Paul Stouder, Michel Roux, Pierre-Marie Michel, Philippe Emmanuel) d'appliquer les tarifs ci-après pour la gare de Villiers-Neauphle-Jouars à compter de la mise en place effective des parkings clos :

Stationnement sur voirie	
Jusqu'à 2h	Gratuit
De 2h à 6h	Forfait de 6€
De 6h à 12h	0,5€/h supplémentaire
Au-delà de 12h (= FPS)	Forfait de 20€
Parc de stationnement	
Abonnement mensuel	20€

19-094


DECIDE à la majorité (7 abstentions : Christian Lorinquer, Monique Le Tirant, Michel Secondat, Marie-Thérèse Bobbio, Michel Roux, Pierre-Marie Michel, Philippe Emmanuel) d'appliquer les tarifs ci-après pour les parkings de la gare de Montfort-Méré à compter de la mise en place effective des parkings clos :

Jusqu'à 6h	1€ / h
De 6 à 9h	Forfait de 6€
De 9h à 12h	Forfait de 10€
Au-delà de 12h (=FPS)	Forfait de 25€
Abonnement mensuel résident	17€

Abonnement mensuel tout public	34€
Deux-roues	50% du tarif

- 19-095** **EMET, à la majorité (1 abstention Paul Stouder) UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche
- 19-096** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour la restauration de la cloche de l'église
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 7 982.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.
- 19-097** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour des travaux de mise en sécurité des abords de la crèche « les lutins »
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 6 749.63 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-098** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour des travaux de mise en sécurité des abords de la Ferme de l'Orme
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 7 014.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-099** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Millemont pour l'accès PMR du cimetière.
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 11 573.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont.
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-100** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Millemont pour l'accès PMR de la mairie
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 13 160.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-101** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'une subvention d'un montant de 150 euros au profit de la Ligue contre le cancer



Le Président

Hervé PLANCHENAU